Jean-Claude Monod

L'ART DE NE PAS ÊTRE TROP GOUVERNÉ



L'ORDRE PHILOSOPHIQUE
SEUIL

L'ART DE NE PAS ÊTRE TROP GOUVERNÉ

Du même auteur

Qu'est-ce qu'un chef en démocratie ? Politiques du charisme Seuil, 2012 « Points Essais », 2017

La Querelle de la sécularisation Théologie politique et philosophie de l'histoire de Hegel à Blumenberg Vrin, 2002, 2012 (2^e édition)

Penser l'ennemi, affronter l'exception Réflexions critiques sur l'actualité de Carl Schmitt La Découverte, 2007 La Découverte/Poche, 2016

Hans Blumenberg *Belin*, 2007

Sécularisation et laïcité *PUF*, 2007

Foucault La police des conduites Michalon, 1997, 2017 (2º édition corrigée)

JEAN-CLAUDE MONOD

L'ART DE NE PAS ÊTRE TROP GOUVERNÉ

Sur les crises de gouvernementalité

Éditions du Seuil 57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e

Cet ouvrage est publié dans la collection L'ORDRE PHILOSOPHIQUE

© Éditions du Seuil, octobre 2019

ISBN 978-2-02-142807-0

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Avant-propos

1. Une part de la réflexion et de l'activité politiques a pour objet la délimitation même du champ de la politique, le point où elle doit savoir s'arrêter, les seuils qu'elle doit respecter pour ne pas devenir envahissante, liberticide, intrusive, totale. Si tout est potentiellement politique, lorsque cette potentialité s'actualise, c'est, en un sens, la fin de la politique comme espace de délibération collective sur des problèmes communs, domaine qui implique une certaine séparation, des possibilités de retrait. Il n'y a d'espace public que si tout n'est pas public. Mais cette délimitation et cette caractérisation de la politique ont toujours paru laisser dans l'ombre certains partages préalables, excluant du politique non seulement des sphères de l'existence mais des êtres qui auraient dû pouvoir y être intégrés : d'abord ces êtres humains que l'identification du citoyen à l'homme libre, en Grèce ancienne et jusque dans les Temps modernes, vouait à la gestion prépolitique du foyer ou de l'économie : la femme, l'esclave, celui auquel son travail ou sa pauvreté ne laissent aucune liberté; ensuite ces êtres non humains mais touchés de plein fouet par l'activité humaine, surtout à l'âge industriel : les animaux, le règne entier du vivant, la terre elle-même. Ainsi

deux expériences, celle d'une totalisation catastrophique et celle d'une partialité excluante, nous laissent incertains sur les frontières du politique.

2. « Gouverner » est également une pratique dont le périmètre est instable, la localisation incertaine. On peut la définir en orientant le regard vers ce qui serait son objet : gouverner consiste à prendre en main la conduite de certaines « affaires », spécialement les affaires publiques ; mais on peut aussi la définir comme une relation dissymétrique par laquelle certains individus, groupes ou instances orientent l'action d'autres individus ou groupes. Or ce type de relations n'est pas limité au plan d'une instance politique (le « gouvernement »), il est à l'œuvre à divers échelons, de la famille à l'entreprise, des Églises aux États. Toutes ces modalités de « gouvernement » au sens large ont connu des crises qui ont fini par en reconfigurer les contours et par limiter les prérogatives des « gouvernants » : le paterfamilias romain avait droit de vie et de mort sur ses enfants; non seulement ce n'est plus le cas, mais aujourd'hui, la notion de « puissance paternelle » a disparu du droit français au profit de celle, duelle, d'« autorité parentale »; le souverain politique a également eu pour prérogative suprême le droit de vie et de mort sur ses sujets; ce n'est plus le cas dans bon nombre d'États démocratiques au moins, si l'on excepte - ce qui n'est pas une mince « exception » – le droit d'engager un pays dans une guerre, par où le souverain dispose encore, mais indirectement, de la vie de certains des membres de son pays ; l'Église ne dispose plus des moyens de condamner à mort les hérétiques; les droits patronaux sont limités, dans les États occidentaux au moins, par les statuts et les droits

des employés et des travailleurs, qui peuvent faire appel à des syndicats et des tribunaux; même les institutions que l'on a pu dire « totales », comme la prison ou l'armée, ont vu s'introduire un contrôle externe qui empêche en principe les gardiens ou les supérieurs d'y faire régner leur volonté sur un mode absolu et arbitraire. Bref, les formes de gouvernement ont connu et connaissent toujours un processus de désabsolutisation, qui est pour partie un effet d'un processus de sécularisation, d'éloignement de la forme religieuse du gouvernement, et pour partie l'effet d'un processus de démocratisation.

3. L'instabilité des formes de gouvernement, la critique que suscitent leurs excès, leur réversibilité parfois, apparaissent à la faveur de crises. Dans ces crises s'exprime d'abord un refus : « Nous ne voulons pas être gouvernés ainsi. » Et en retour, des réflexions s'élaborent sur les façons de mieux gouverner, c'est-à-dire, souvent, de gouverner moins.

Si l'art de gouverner a fait l'objet d'innombrables traités, depuis les miroirs des princes jusqu'aux manuels de management, on trouve dans l'histoire des documents multiples qui attestent ou rendent compte de pratiques qui définiraient, en creux, quelque chose comme un « art de ne pas être trop gouverné ». Celui-ci a pu prendre la forme d'écrits qui se donnaient plutôt pour tâche de penser les bornes des pouvoirs, les moyens de les contenir ou de les entre-équilibrer. Mais au-delà de ces formes réglées de réflexion philosophique et juridique, il a pu revêtir les expressions les plus variées : appels, manifestes, tracts, slogans, et parfois le silence même de foules rassemblées et construisant, pour un temps, des espaces régis par des

règles communes. Cette contre-histoire est celle de luttes multiples, empruntant parfois des moyens pacifiques, parfois plus violents, actions en justice, alertes, procès, grèves, révoltes, soulèvements, jusqu'aux révolutions, mais aussi constitution d'expériences parfois précaires d'autogouvernement, de conseils ouvriers, de communes, de maquis, d'utopies fragilement mises en œuvre. Ces crises ont visé les pouvoirs les plus directement engagés dans l'exercice du contrôle et de la conduite des populations : Églises, seigneurs, princes, noblesse, propriétaires terriens, détenteurs de capitaux et d'usines, police, chefs d'armée et de gouvernement...

4. Néanmoins, dans les Temps modernes, l'instance qui a paru concentrer et représenter l'activité de gouvernement a été l'État. Retracer l'histoire de cette concentration serait une tâche nécessaire, que l'on n'entreprendra pas ici de façon exhaustive, mais dont on rappellera quelques éléments. Mais de ce fait, la critique des excès de gouvernement a visé, prioritairement, à partir du XVIII^e siècle, l'État, après avoir visé, dans une « prémodernité » décisive pour la naissance conjointe du libéralisme et de l'État moderne lui-même, les mixtes d'Églises et de pouvoir politique, dont l'État absolutiste fut un « achèvement », dans les deux sens du terme, c'est-à-dire un accomplissement et une fin. Or il apparaît aujourd'hui que les formes de gouvernement indirect qui exercent des effets décisifs sur la vie des populations et des individus se trouvent peut-être ailleurs que dans l'État, ou que l'État n'en est parfois qu'un relais, parfois plutôt un frein, un élément ou un antidote. Dans une bonne partie du monde, la religion reste une des instances essentielles de conduite

des conduites. Dans l'espace occidental, l'économie et ses puissances apparaissent aujourd'hui comme l'instance déterminante, et une instance qui ne se laisse elle-même pas facilement localiser, réguler, interpeller. Aussi bien ne parle-t-on pas de « gouvernement » à son propos.

5. Sur le plan de la pensée et de la pratique du gouvernement, notre présent est encore déterminé par une série de chocs, d'effondrements et d'inventions qui ont eu lieu dans les années 1970. Le mot et l'idée de « gouvernement » ont alors, dans les sociétés occidentales, connu une métamorphose, une torsion, un éclatement. Deux innovations sémantiques vinrent modifier le vocabulaire du gouvernement et coïncidèrent avec des diagnostics de « crise ». Un rapport fameux¹ se demanda si nos sociétés étaient encore « gouvernables », si les États démocratiques n'allaient pas s'écrouler sous le poids d'une « surcharge des demandes » sociales qui leur étaient adressées et des processus de démocratisation qui nourrissaient leur contestation, fissurant tout consensus et toute responsabilité civique des citoyens ; une piste de réponse consistait à reprendre à la racine la question du gouvernement en élargissant considérablement son champ par rapport à l'instance dans laquelle on avait cru pouvoir concentrer et résoudre son exercice : l'État-nation. Confiée à divers organismes internationaux aussi bien que locaux, recentrée vers la sphère économique-entrepreneuriale érigée en modèle d'efficacité, repensée autour de la catégorie même d'« organisations » qui pouvaient être étatiques ou commerciales, financières ou juridiques, la tâche de

^{1.} The Crisis of Democracy: Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission, New York University Press, 1975.

gouverner se diffusait à tous les échelons pour gagner en souplesse, en fluidité, en « liberté » peut-être. Cette mue devait être consacrée par un nouveau nom : le new public management réactiva un terme qui avait perduré en anglais, « governance », qui devint le maître mot de la réorganisation de la politique démocratique sur le modèle de la théorie des organisations et du management d'entreprise. On exhuma son équivalent français rarement usité, « gouvernance ».

Presque simultanément mais dans une tout autre constellation de l'espace intellectuel et politique, un philosophe français estima que la focalisation de la philosophie politique traditionnelle sur la relation entre le sujet et le souverain mais aussi l'approche des « disciplines » qu'il avait développée avaient méconnu la complexité de relations qui ne s'épuisent pas dans un mythique contrat social ou dans l'autonomie du citoyen, mais pas davantage dans l'assujettissement ou dans le dressage disciplinaire des corps. Il nomma cette forme d'action par laquelle certains orientent l'action des autres : « gouvernementalité ». Michel Foucault - puisque c'est de lui qu'il s'agit ici - ouvrit alors la voie à un vaste programme de recherches qui devaient se déployer, dans le monde anglo-saxon, sous le nom de governemental studies. Le champ de ces recherches devait, de fait, s'étendre des rapports maître-disciple dans la Grèce ancienne jusqu'aux techniques d'incitation économique et comportementales mises en place par le néolibéralisme en passant par le « gouvernement des âmes » et des corps chez les Pères de l'Église ou les technologies de l'aveu dans le pastorat médiéval. Cette amplitude théorique et historique faisait défaut aux tenants d'une nouvelle « gouvernance », orientée résolument par un paradigme libéral et par une perspective d'application immédiate.

- 6. Les auteurs du rapport sur les sociétés ingouvernables diagnostiquaient une « crise de la démocratie ». Foucault, de son côté, évoquait une « crise générale du dispositif de gouvernementalité dans lequel nous vivons ». Le sens et les indices respectifs avancés en faveur de l'un et l'autre diagnostics diffèrent autant que leurs effets ou que les conséquences que l'on entend en tirer.
- 7. Le « rapport sur la gouvernabilité des démocraties » avait été rédigé pour la Commission trilatérale, créée deux ans plus tôt par des hommes d'affaires et des responsables politiques, et regroupant ce que la présentation de la commission « non gouvernementale » mais « orientée vers la politique » présente comme des « leaders des mondes du business, du gouvernement, de l'université, de la presse et des médias aussi bien que de la société civile ». (On comptera parmi les invités Bill Clinton, George W. Bush ou Valéry Giscard d'Estaing.) Ils soutenaient l'idée que l'excès des revendications démocratiques risquait de nuire au développement du capitalisme (et à la démocratie libérale elle-même), d'un côté par le développement d'un État-providence exponentiel et bureaucratique, bridant les énergies des entrepreneurs et des marchés, d'un autre côté par le développement d'une « contre-culture » portée notamment par des « intellectuels orientés par des valeurs » qui se consacraient à « démasquer et à délégitimer les institutions » 1, et qui trouvaient un public croissant dans la jeunesse et le monde étudiant, opposé aux autorités comme aux « valeurs » de

^{1.} Ibid., p. 6 et 7.

la consommation et du productivisme. Ces thèmes sont devenus des lieux communs du néolibéralisme, potentiellement et parfois effectivement autoritaire à l'encontre d'une société « rétive », et tendanciellement conservateur à l'égard des demandes de démocratisation et de transformation des « institutions » (famille, entreprise, école, justice, prison...) émanant des gouvernés.

Même si on lui a régulièrement reproché de ne pas expliciter les valeurs qui sous-tendaient sa critique des pouvoirs disciplinaires, Foucault était certainement compté parmi ces « value-oriented intellectuals » qui sympathisaient avec les luttes mettant en cause les formes dominantes de gouvernementalité, avec les foyers multiples d'une « politique par le bas », mouvements sociaux, « contreconduites », révoltes parfois, où se dessinaient des modes de vie alternatifs, des sociabilités nouvelles, des articulations inédites du gouvernement de soi et des autres.

8. Ces réflexions hétérogènes n'ont été, bien sûr, que des indices de mutations qu'elles essayaient de saisir dans une actualité mouvante. Mais ce n'est assurément pas une simple coïncidence si la mutation que Foucault a imposée au terme de « gouvernement » pour rendre compte d'une multiplicité de luttes qui ne se laissaient pas rassembler sous l'égide d'un seul Grand Refus ou d'une Grande Révolution à venir correspond au moment où les experts de la Tricontinentale proposaient le nécessaire redéploiement de formes de gouvernement économique indirectes par un processus de captation des États au service du big business. Ces deux innovations sémantiques – gouvernance et gouvernementalité – dessinaient un futur espace de lutte théorique et politique pour interpréter et orienter

le devenir des sociétés démocratiques à l'âge du néolibéralisme. Nous n'en sommes pas sortis.

9. À leur manière, les diagnostics de « crise de gouvernabilité des démocraties » et de « crise générale du dispositif de gouvernementalité » émis dans les années 1970 se portaient déjà au-delà d'une structuration du monde dans laquelle une alternative aux démocraties libérales se présentait sous la forme du « tout État » du socialisme soviétique et desdites « démocraties populaires » satellisées. Si les experts de la Tricontinentale présupposaient la validité du libéralisme et participaient à leur façon de la promotion d'un « néolibéralisme », Foucault, d'une autre façon, après avoir déployé une généalogie de certaines institutions de la modernité bourgeoise et dévoilé l'arrière-plan disciplinaire de l'humanisme libéral, reconsidéra alors l'histoire du libéralisme et la naissance même du néolibéralisme, avec un esprit de curiosité plutôt que de disqualification. La question de savoir comment une pensée critique de l'« actualité » devait régler son rapport au libéralisme et au néolibéralisme se manifesta alors comme une question ouverte, sans réponse prédéfinie – et elle n'a pas cessé de l'être. Elle ne pouvait manquer de l'être pour une raison simple, que rappelle un historien rien moins que complaisant à l'égard du libéralisme : « Aucun autre [courant de pensée] ne s'est employé plus que lui à penser le problème décisif de la limitation du pouvoir¹. » Cela n'a pas empêché le libéralisme et, aujourd'hui, le néolibéralisme, de se muer régulièrement

^{1.} Domenico Losurdo, *Contre-histoire du libéralisme*, trad. Bernard Chamayou, Paris, La Découverte/Poche, 2014, p. 384.

en une « idéologie de la domination » justifiant les inégalités les plus abyssales et parfois l'assujettissement le plus brutal de populations, intérieures ou étrangères. Et cette dualité non plus ne peut cesser d'être explorée, sans que l'on puisse s'en tenir au schéma commode mais fallacieux de l'idéologie comme reflet inversé de la réalité, ou du « texte caché¹ » du libéralisme (inégalités, exploitation, oligarchie) qui serait la vérité du « texte public » (égalité, droits égaux, démocratie), lui-même pur écran de fumée. Nous défendons l'idée que le libéralisme politique authentique doit être reconnu comme la source d'une élaboration précieuse des contre-pouvoirs et des limites à imposer au pouvoir d'État; mais aussi que la limitation du pouvoir d'État et la garantie des droits individuels, si nécessaires soient-elles, ne sont pas toute la politique. Elles laissent un hors-champ qui est bien le théâtre des inégalités, intérieures et extérieures, et les structures de l'exploitation. Il semble assez clair, aujourd'hui, que les tendances au creusement des inégalités et à la maximisation de l'exploitation, attachées au capitalisme, ont été

^{1.} James C. Scott, *Petit éloge de l'anarchisme*, trad. Patrick Cadorette et Myriam Heap-Lalonde, Montréal/Paris, Lux, 2013. Le titre du présent ouvrage semble faire écho au titre original du maître-livre de James C. Scott, *The Art of Not Being Governed. An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, Yale, Yale University Press, 2009, traduit aux éditions du Seuil sous le titre *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné* (trad. Nicolas Guilhot, Frédéric Joly, Olivier Ruchet, Paris, Seuil, 2013). Mais comme on le verra plus loin, la formule « l'art de ne pas être gouverné » a été employée bien antérieurement par Foucault, et c'est également à Foucault que j'emprunte la formule « l'art de ne pas être trop gouverné », qui ne renvoie pas ici à une perspective anarchiste.

contrées ou contrebalancées essentiellement à la faveur de luttes sociales, principalement ouvrières, et que ces contre-mouvements se sont nourris de courants distincts du libéralisme et parfois opposés à lui, le républicanisme, le socialisme, le communisme, l'anarcho-syndicalisme, le christianisme social, l'écologie politique, aussi bien que d'une certaine dynamique démocratique. Or, à l'exception de l'écologie politique, ce sont aussi ces mouvements, ces courants et ces contrepoids qui ont largement décliné.

Pendant ce temps, le néolibéralisme a lui-même plutôt cherché à faire fonctionner l'État au service d'une économie que l'on ne peut plus nommer « libérale » au sens classique, tant l'État s'y imbrique pour favoriser les intérêts industriels et les revenus financiers, si bien que cette instrumentalisation de l'État par de puissants intérêts privés a ruiné l'ancien paradigme du « laisser-faire ». C'est cette mutation qu'avait bien commencé à analyser Foucault (qui se concentre dans sa formule : « un État sous surveillance de marché plutôt qu'un marché sous surveillance de l'État¹ »), et dont l'achèvement produit aujourd'hui une situation jugée intolérable par une partie grandissante de la population.

Revenir aux origines de la crise actuelle de la gouvernementalité néolibérale implique ainsi de revenir sur cette subversion du modèle libéral classique et sur la façon dont les élites politiques et économiques ont été associées dans un nouveau complexe de pouvoir, tout en bénéficiant de l'aura maintenue et même rehaussée du libéralisme classique.

^{1.} Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004, p. 120.

Un effet mécanique de l'effondrement de l'économie administrée et de la version tour à tour totalitaire et dictatoriale du socialisme soviétique fut bien de réhabiliter le libéralisme politique et économique, mais en laissant entière la question de leur régulation et de leur articulation au souci de l'égalité ou du public ; cette réhabilitation fut aussi décalée par rapport à ce qui se jouait dans le même temps au titre d'une reconfiguration complète des rapports entre l'État et l'économie, sous l'égide de marchés financiers et de la financiarisation de l'économie. Autrement dit, le lustre – en partie bien fondé – du libéralisme fit écran aux grandes manœuvres de la « gouvernementalisation de l'État » au service de plus en plus exclusif des intérêts dominants.

C'est ce chassé-croisé qu'il faut éclairer, pour essayer de déjouer certaines alternatives désastreuses qui paralysent aujourd'hui la pensée et la pratique politiques. La sousestimation de la valeur du libéralisme politique a bien été l'une des causes de la dérive policière et totalitaire du socialisme soviétique, et il n'est toujours pas sûr que la pensée critique de la fin du XX^e siècle et celle qui se développe aujourd'hui aient pris la mesure de cette dimension, ce qui est sans doute une des causes actuelles du marasme de la gauche : on ne fait pas désirer la nonliberté. Que la liberté offerte par le néolibéralisme soit en partie illusoire, qu'elle s'accompagne de toute une série de dispositifs d'incitation et de coercition, qu'elle se dissocie de l'idée d'égalité, ce sont autant de vérités - qui perdent néanmoins de leur force si l'effort de délimitation du pouvoir politique fourni par la tradition libérale n'est pas reconnu, si les risques de régression attachés à la négation des droits de l'homme et de l'État de droit sont niés. Ce

livre tente de sortir de l'impasse à laquelle nous voue la non-reconnaissance de la valeur du libéralisme politique pour mieux donner à la critique du néolibéralisme autoritaire toute sa portée. Cette perspective s'inscrit donc partiellement en faux contre la perspective foucaldienne, sur laquelle nous prenons par ailleurs appui. Ce double rapport de reprise et de distance à l'égard de Foucault fait l'objet d'une explication continuée dans l'ensemble du livre.

En effet, nous tenons que Foucault n'a thématisé qu'une facette de « l'art de ne pas être trop gouverné » en s'attachant au plan des luttes et des résistances d'une part, à l'articulation du gouvernement de soi et du gouvernement des autres d'autre part, mais en délaissant le problème de la constitution d'une puissance collective, et en abordant sous un angle presque toujours critique les efforts de réforme juridique et politique « par le haut ». Celle-ci, du moins à l'époque de Surveiller et punir, est soit renvoyée à des effets de surface contredits par l'extension des micropouvoirs et des disciplines, soit décrite comme relevant de transformations institutionnelles bénéficiant exclusivement à la bourgeoisie. Or une étude des conséquences concrètes des réformes pénales adoptées dans le sillage des écrits des grands réformateurs des Lumières ne peut confirmer un bilan aussi mince. L'opposition entre la « politique par le haut » et la « politique par le bas » est elle-même simpliste, y compris par rapport à tant de déclarations de Foucault qui s'est défendu de donner une approche monolithique du Pouvoir comme d'une entité constitutivement malfaisante. Nous situerons ainsi notre propre perspective plutôt dans le sillage de la conférence Ou'est-ce que la critique? (1978), où Foucault pense un

rapport plus complexe entre art de gouverner et art de ne pas être trop gouverné, et cherche au XVIe siècle, dans la Réforme et les révoltes autour du pouvoir pastoral qui se prolongeront dans l'Aufklärung, une origine éminente de cet « art de ne pas être tellement gouverné » : « En face et comme contrepartie, ou plutôt comme partenaire et adversaire à la fois des arts de gouverner, comme manière de s'en méfier, de les récuser, de les limiter, de leur trouver une juste mesure, de les transformer, de chercher à échapper à ces arts de gouverner ou, en tout cas, à les déplacer [...] il y aurait eu quelque chose qui serait né en Europe à ce moment-là, une sorte de forme culturelle générale, à la fois attitude morale et politique, manière de penser, etc., et que j'appellerais tout simplement l'art de n'être pas gouverné ou encore l'art de ne pas être gouverné comme ça et à ce prix. Et je proposerais donc [...] cette caractérisation générale [de la critique] : l'art de n'être pas tellement gouverné¹. »

10. Cette orientation générale doit néanmoins s'articuler à des coordonnées historiques changeantes, et elle ne peut que se redéfinir en fonction des transformations dans l'art de gouverner comme dans l'existence des régimes politiques existants et des « alternatives » qui s'offrent aux gouvernés. Nous sommes toujours, à ce titre, dans le fil du déclin d'une alternative socialiste autoritaire qui s'est rendue « indésirable » par sa liquidation même des dimensions nécessaires du libéralisme politique (contre-pouvoirs, liberté de la presse, liberté d'expression, pluripartisme,

^{1.} Michel Foucault, Qu'est-ce que la critique? suivi de La Culture de soi, Paris, Vrin, 2015, p. 38.

Certaines parties de cet ouvrage avaient fait l'objet d'une première publication sous forme d'articles ou de chapitres d'ouvrages collectifs, entièrement refondus pour le présent ouvrage.

Pour la première partie, chapitre I : « Qu'est-ce qu'une crise de gouvernementalité? », in Lumières, n° 8, 2e semestre 2006, p. 51-66; chapitre II, « La Réforme comme événement constitutif », in Yves Cusset et Stéphane Haber (dir.), Habermas, Foucault: parcours croisés, confrontations critiques, Paris, Éditions du CNRS, 2006, p. 85-96; pour la deuxième partie, chapitre I: « Penser la peine de mort à partir du théologico-politique », in Marc Crépon, Jean-Louis Halpérin et Stefano Manacorda (dir.), La Peine de mort. Vers l'abolition absolue? Paris, Presses de l'ENS, 2016; chapitre II, « Les légitimités démocratiques en tension », in Sarah Al-Matary et Florent Guénard (dir.), La Démocratie à l'œuvre, Paris, Seuil, 2015, p. 181-195; pour la troisième partie, chapitre II, 2^e section, « Quels espaces pour la démocratie ? », Esprit, 2013, n° 8/9, p. 117-126; pour la quatrième partie, chapitre III, « De l'abus à l'usufruit », Esprit, 2010, n° 1, p. 152-163. Je remercie les directeurs de ces publications, ainsi que les organisateurs des colloques (« Foucault et les Lumières », Bordeaux ; « Habermas/ Foucault », Besançon; « La peine de mort », Paris; « Pierre Rosanvallon », Cerisy; « Temps et espaces de la démocratie », Budapest) pour lesquels ces contributions avaient été initialement écrites. Je remercie également les élèves de l'École normale supérieure (Paris) qui ont participé à mes cours « Les Lumières : héritages et critiques dans la philosophie du XX^e siècle » et « Foucault : un parcours du sujet ».



réalisation : nord compo à villeneuve-d'ascq impression : laballery numérique dépôt légal : octobre 2019. nº 142804 (00000) imprimé en france